



Indice des prix à la consommation des ménages Baisse des prix de 0,7 % en janvier 2019 Hausse de 0,5 % sur un an

L'indice des prix à la consommation des ménages de Guyane baisse de 0,7 %, en janvier 2019, par rapport à décembre 2018. Les prix de l'énergie, des services et des produits manufacturés contribuent à cette baisse. Les prix de l'alimentation restent stables. Par rapport à janvier 2018, les prix à la consommation progressent de 0,5 %.

Clovis Clotail

Entre décembre 2018 et janvier 2019, les prix de l'alimentation sont stables. Les prix des produits frais fléchissent de 0,7 % : les prix des fruits frais et ceux des légumes frais diminuent (respectivement de 1,6 % et de 0,2 %), ceux des poissons frais sont cependant en légère hausse (+ 0,4 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais sont stables. Sur une année, les prix de l'alimentation progressent de 1,2 %. Cette hausse n'est pas due spécifiquement aux produits frais, elle se répartit sur l'ensemble du secteur.

Les prix des produits manufacturés régressent sur le mois (- 0,4 %). Les prix des articles de l'habillement et chaussures sont en baisse (- 2 %). Ceux des produits de santé décroissent légèrement (- 0,2 %), contrairement aux suites attendues de l'accord entre l'Assurance Maladie et les pharmaciens sur leur rémunération. Les prix des autres produits manufacturés croissent faiblement (+ 0,2 %). En comparaison avec janvier 2018, les prix des produits manufacturés diminuent de 1,2 %. Cette baisse est due aux prix des produits de santé et de l'habillement et chaussures qui reculent globalement de 3,3 % et 4,2 %.

En janvier 2019, les prix de l'énergie décroissent de 2,3 % par rapport au mois précédent, avec un repli de 3,2 % des prix des produits pétroliers. En effet, le prix de l'essence diminue de 3,3 % et celui du gazole de 3,5 %. Par ailleurs, le prix de la bouteille de gaz de 12,5 kg est quasiment stable (- 0,1 %). Sur un an, les prix de l'énergie sont stables (+ 0,3 %).

Les prix des services sont en baisse (- 0,9 %), entre décembre 2018 et janvier 2019, en raison, principalement, de la chute des prix des services de transport (- 20,3 %). Plus précisément, les prix des billets d'avion baissent de 23,3 %. Par contre, des hausses sont observées sur les prix des loyers (+ 1,7 %), sur ceux des services de communications (+ 0,3 %), ainsi que sur ceux des services de santé (+ 0,2 %). Enfin, les prix des autres services sont stables. Sur une année, les prix des services augmentent de 1,2 % : la baisse des prix dans les services du transport (- 5,7 %) est annulée par les hausses de prix des autres services.

1 Indice des prix à la consommation en Guyane

En glissement annuel (en %)



NB : l'indice des prix de Guyane pour avril 2017 n'est pas disponible, les mouvements sociaux ayant empêché les relevés de prix nécessaires à l'établissement de l'indice. Lecture : en janvier 2019, l'indice des prix (ensemble) augmente de 0,5 % par rapport à janvier 2018.

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2019.

2 Indice des prix à la consommation en Guyane – Janvier 2019

Indice des prix à la consommation (Indice de base 100 en 2015)

Regroupements	Pondérations 2019	Indice pour le mois de					Variation (%) au cours		
		Jan. 2018	Oct. 2018	Nov. 2018	Déc. 2018	Janv. 2019	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
Ensemble	10 000	101,0	101,9	101,7	102,2	101,5	-0,7	-0,4	0,5
Alimentation	1 596	101,6	102,5	102,8	102,8	102,8	0,0	0,3	1,2
Produits frais	162	108,4	111,6	111,8	109,9	109,2	-0,7	-2,2	0,7
Alimentation hors produits frais	1 434	100,7	101,3	101,6	101,9	101,9	0,0	0,6	1,2
Tabac	161	106,8	115,9	115,9	116,0	116,4	0,4	0,5	9,0
Produits manufacturés	2 925	98,9	98,4	97,9	98,1	97,7	-0,4	-0,7	-1,2
Habillage et chaussures	660	98,5	96,4	96,1	96,3	94,4	-2,0	-2,1	-4,2
Produits de santé	417	93,5	91,2	90,8	90,6	90,4	-0,2	-0,9	-3,3
Autres produits manufacturés	1 848	100,2	100,7	100,2	100,4	100,6	0,2	-0,1	0,4
Énergie	789	101,6	107,8	109,7	104,3	101,9	-2,3	-5,4	0,3
dont Produits pétroliers	572	100,3	107,9	110,6	103,2	99,9	-3,2	-7,4	-0,4
Services	4 529	101,4	102,2	101,6	103,5	102,6	-0,9	0,4	1,2
Loyers et services rattachés	1 239	101,7	101,7	101,7	101,7	103,5	1,7	1,8	1,8
Service de santé	565	105,5	105,6	106,4	105,3	105,5	0,2	-0,1	0,0
Services de transports	303	88,6	90,8	81,4	104,9	83,6	-20,3	-8,0	-5,7
Services de communications	390	96,7	96,1	96,1	96,1	96,4	0,3	0,3	-0,3
Autres services	2 032	103,0	104,4	104,4	105,3	105,3	0,0	0,9	2,2
Alimentation et tabac	1 757	102,2	103,8	104,0	104,1	104,1	0,0	0,3	1,9
Produits manufacturés et énergie	3 714	99,6	100,4	100,5	99,5	98,7	-0,8	-1,7	-0,9
Manufacturés hors habillement et chaussures	2 265	99,0	99,0	98,5	98,6	98,7	0,1	-0,3	-0,3
Ensemble hors produits frais	9 844	100,8	101,7	101,5	102,0	101,3	-0,7	-0,4	0,5
Ensemble hors énergie	9 211	100,8	101,3	101,0	101,9	101,4	-0,5	0,1	0,5
Ensemble hors tabac	9 839	100,9	101,7	101,5	102,0	101,2	-0,7	-0,4	0,4

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2019.

3 Indices des prix des départements d'outre-mer et de France

Janvier 2019

Regroupements	Variation (%) des douze derniers mois				
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	France
Ensemble	0,8	0,5	0,8	0,3	1,2
Alimentation	0,6	1,2	1,6	0,1	2,7
Produits frais	-3,1	0,7	4,2	-7,3	8,4
Alimentation hors produits frais	1,1	1,2	1,3	0,7	1,7
Tabac	11,4	9,0	9,8	12,9	14,0
Produits manufacturés	0,7	-1,2	0,1	-0,2	-0,4
Habillage et chaussures	4,2	-4,2	2,4	1,1	0,5
Produits de santé	-0,9	-3,3	-1,2	-1,2	-2,8
Autres produits manufacturés	0,4	0,4	-0,2	-0,4	-0,1
Énergie	-0,4	0,3	-1,3	-4,2	1,9
dont Produits pétroliers	-0,9	-0,4	-1,8	-6,6	0,2
Services	0,9	1,2	1,1	0,8	1,0
Loyers et services rattachés	0,6	1,8	1,1	0,9	-0,4
Service de santé	0,1	0,0	0,1	-0,1	0,2
Service de transport	2,4	-5,7	3,7	1,1	-0,1
Services de communications	-0,7	-0,3	-0,6	0,3	-3,1
Autres services	1,4	2,2	1,6	1,3	1,9
Alimentation et tabac	1,2	1,9	2,1	1,2	3,9
Produits manufacturés et énergie	0,5	-0,9	-0,2	-0,8	0,2
Manufacturés hors habillement et chaussures	0,2	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6
Ensemble hors produits frais	0,9	0,5	0,8	0,4	1,1
Ensemble hors énergie	0,9	0,5	1,0	0,6	1,2
Ensemble hors tabac	0,7	0,4	0,7	0,1	1,0

Source : Insee, indice des prix à la consommation - Dirag 2019.

Définitions

Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services proposés aux consommateurs sur le territoire. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. La quasi-totalité des biens et des services marchands proposés aux consommateurs fait partie du champ de l'indice.

À quoi sert-il ?

Il permet de revaloriser les pensions alimentaires, les loyers d'habitation, les rentes viagères, et d'indexer le Smic et les retraites, ainsi que le taux du livret A ou d'autres produits financiers. Il permet de suivre mois par mois l'évolution des prix et donc d'apprécier les tendances inflationnistes.

Méthodologie

L'indice des prix à la consommation (IPC) est publié en base 2015

Jusqu'en décembre 2015, l'IPC était publié en base 100 par rapport à 1998. À partir de février 2016, l'année de référence est 2015 : la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100. L'IPC a régulièrement changé de base : l'indice base 2015 est ainsi la huitième génération d'indice.

Un changement de base comprend des opérations simples, de nature purement calculatoire. Le niveau de l'indice, qui est modifié avec le changement de l'année de référence, importe peu : c'est l'évolution de l'indice que l'on souhaite mesurer, et cette évolution n'est pas affectée par l'année de référence dans le cas d'un indice chaîné comme l'IPC.

Le changement de base 2015 a également permis d'intégrer un nombre important d'améliorations, rendues nécessaires étant donné le temps écoulé depuis le précédent changement de base.

La série agrégée « transport-communications » par exemple, a été dissociée entre les « services de transport » d'une part et les « services de communications » d'autre part, compte tenu du poids grandissant de ces derniers.

Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour

C'est en particulier le cas pour les indices des prix des DOM, qui intègrent l'enquête budget des familles de 2011. Ce changement de pondérations ne change pas les tendances, mais peut les amplifier.

Le calcul de l'indice a été amélioré

Les changements de base sont aussi l'occasion de mettre en œuvre des évolutions méthodologiques importantes.

Ainsi, pour les produits frais, la méthodologie d'agrégation de l'indice a été modifiée : les produits frais seront traités comme les autres variétés et leurs prix de base seront mis à jour chaque année.

Service territorial de Guyane
23 ter Avenue Pasteur
CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2416-8211
© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- Pour comprendre le pouvoir d'achat et l'indice des prix
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1308>
- « En Guyane, entre 1998 et 2013, les prix ont évolué en moyenne au même rythme que ceux de la métropole ». Insee, Antian'échos, n° 50 Juin 2014.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/12933>

